

## ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS  
(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : Rue de Lunville n° : ..... tronçon : .....

NATURE DES TRAVAUX

Fouille pour confection boîte dans trottoir.

Travaux exécutés par une entreprise

Permission de voirie :

N° : ..... Date : .....

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud

Service : .....

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : 24/10/2018 Au : 26/10/2018

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	<u>α</u>		
Dépassement interdit	<u>α</u>		
Chaussée rétrécie	<u>α</u>		
Alternat inférieur à 100 m			
B15/C18			
K10			
Feux tricolores		<u>α</u>	

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : Beck Antoine

Personne responsable du chantier : M. Robinet

Téléphone de permanence chantier 24h/24 : .....

Maire d'œuvre / il ouvrage : ENERDIS

Date : 21/10/18

Signature / cachet : 

Entreprise : BECK

Date : 15/10/2018

Signature / cachet : 

Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

- oui
- Oui, avec les restrictions suivantes :
- Non, au motif suivant :
- Aucune permission de voirie n'est délivrée
  - Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
  - Autre :

A Sarrebourg, le 16/10/2018

Signature / cachet



Pour le Maire  
L'adjoint délégué

  
Roland KLEIN